

**DECRET N° 2025-419 DU 18 JUIN 2025
PORTANT MODIFICATION DU DECRET N° 2018-36 du 17
JANVIER 2018 PORTANT ORGANISATION DU MINISTERE
DES EAUX ET FORETS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du Ministre des Eaux et Forêts,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 2018-36 du 17 janvier 2018 portant organisation du Ministère des Eaux et Forêts ;
- Vu** le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu** le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article1 : L'article 23 du décret n°2018-36 du 17 janvier 2018 portant organisation du Ministère des Eaux et Forêts est modifié ainsi qu'il suit :

Article 23 nouveau : Les services extérieurs sont :

- les zoos ;
- les jardins botaniques ;
- le jardin d'Etat de Yamoussoukro ;
- les directions régionales ;
- les directions départementales ;
- **les cantonnements** ;
- les postes forestiers.

Les directeurs des zoos et des jardins botaniques, les directeurs régionaux et les directeurs départementaux sont nommés par arrêté.

Les chefs de cantonnement et les chefs de poste forestiers sont nommés par décision du Ministre.

Article 2 : Le Ministre des Eaux et Forêts est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 18 juin 2025

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



[Signature]
Roger Charlemagne DAH
Magistrat Hors Hiérarchie